



# AVIS PUBLIC

## AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 852

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 3<sup>e</sup> jour du mois de juin 2024, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 852 intitulé « Règlement relatif à l'entretien des installations septiques avec système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

6 mai 2024

Adoption du règlement

3 juin 2024

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 4 juin 2024.

---

Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier